






LES PARTICULARITES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL (DUP)

Formation initiale

 OBJECTIFS	INTRA/IINTER
<ul style="list-style-type: none">- Connaître l'organisation de la DUP et son fonctionnement au quotidien- Savoir distinguer la double/ triple mission de la DUP- Découvrir l'importance du rôle économique de la DUP	
 PRÉREQUIS	 DURÉE
<ul style="list-style-type: none">- Cette formation ne nécessite pas de prérequis	1 Jour
 PUBLIC	 INTERVENANT
<ul style="list-style-type: none">- Membres titulaires et suppléants d'une DUP- Représentants syndicaux- Délégués syndicaux	Juriste diplômé en Droit du Travail

PROGRAMME

CONNAITRE L'ORGANISATION DE LA DUP ET SON FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN

- Les règles de suppléance
- La composition de la DUP
- La protection des membres de la DUP
- La rédaction du règlement intérieur de la DUP
- Les moyens mis à la disposition des élus par l'employeur

LES DROITS ET LES DEVOIRS DES MEMBRES DE LA DUP

- Les différents droits d'alerte de la DUP
- Les responsabilités des membres de la DUP et la notion de délit d'entrave

DISTINGUER LA DOUBLE/TRIPLE MISSION DE LA DUP

- Que peut faire l'élu de la DUP en tant que délégué du personnel (DP) ?
- Que peut faire l'élu de la DUP en tant que membre du CE ?
 - L'information-consultation ponctuelle du CE
 - La Base de données économiques et sociales (BDES)
 - L'information-consultation récurrente du CE
- Que peut faire l'élu de la DUP en tant que membre du CHSCT ? (DUP élargie)

VOIR AUSSI

**L'ESSENTIEL DU DROIT DU TRAVAIL
POUR MIEUX DÉFENDRE LES SALARIÉS**

P. 13

**LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
OU DU CSE À ATTRIBUTIONS RÉDUITES**

P. 17